

FO a obtenu la revalorisation de 3,5% de la rémunération des agents contractuels qu'ils soient rémunérés en référence à un indice ou au « forfait ». Cette mesure importante à contribuée à améliorer le pouvoir d'achat.

Un syndicat qui défend les effectifs

Afin de pallier le déficit chronique de personnel dans les services, le SNNA-FO défend des recrutements à la hauteur des besoins et refusera toute baisse d'effectif. L'administration doit enfin comprendre que moins de personnel c'est surtout plus de travail pour ceux qui restent et malheureusement, souvent, beaucoup de souffrance au travail.

Un syndicat qui défend la mobilité

Le SNNA-FO défend le principe d'une mobilité fonctionnelle et géographique pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels avec une politique transparente d'affectation des ressources permettant de véritables choix tout au long de la carrière.

Un syndicat qui veut améliorer la retraite

Le SNNA-FO défend la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fonds spécifique garanti par l'État. Cela permettra d'amortir la perte de traitement lors du passage au régime de retraite.



CCP AGENTS CONTRACTUELS 84-16

- ✓ Geneviève SALTHOUSE (SNA-N)
- ✓ Julien LEPOUTRE (DTA)
- ✓ Vincent BACHELIER (DSNA)
- **✓ Elisabeth BORDENEUVE** (DSAC)

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, Choisissez des représentants, pour être plus Ferts Ensemble!





du 1^{er} au 8 Décembre 2022 JE VOTE

















JE VOTE

Ce que nous défendons

Un syndicat qui vous représente

Le SNNA-FO est un syndicat représentant l'ensemble des personnels de la DGAC, qu'ils soient titulaires (fonctionnaires) ou non titulaires (agents contractuels).

Ses représentants occupent toutes et tous des postes dans différents services de la DGAC en métropole et en Outre-mer. À ce titre, ils sont au contact quotidien des problématiques que rencontrent les personnels.

C'est fort de cette connaissance et de leurs expériences qu'ils siègent et agissent efficacement au sein des différentes instances représentatives (CSA, CCP, campagne de mobilité...).

Dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes de mobilités, la SNNA-FO est un relai fort entre les agents et l'administration.



Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

Syndicat représentatif reconnu, le SNNA-FO est un interlocuteur incontournable de l'administration pour défendre les agents contractuels (rémunérations, déroulement de carrière, mobilité...). Il veille à l'application uniforme des textes réglementaires relatif au droit du travail et défend la mise à disposition des moyens nécessaires pour garantir de bonnes conditions de travail.

En particulier le télétravail, défendu depuis toujours par le SNNA-FO, s'est enfin généralisé sous la contrainte du COVID. Toutefois, celui-ci ne doit pas conduire l'administration à empiéter sur la vie personnelle des agents. Le SNNA-FO veillera donc au respect du droit à la déconnexion des agents contractuels.

Un syndicat au cœur des négociations sociales passées et à venir

En 2020, lors des négociations protocolaires interrompues par la crise du COVID, le SNNA-FO a été un acteur majeur dont de nombreuses propositions avaient été retenues par l'administration.

Le SNNA-FO sera présent à la reprise de ces négociations, prévues en 2023, et s'attachera à défendre principalement le pouvoir d'achat des agents contractuels, leur juste rémunération ainsi que leur déroulement de carrière.

La Commission consultative paritaire (CCP) des Agents contractuels 84-16

e 6

Cette commission est importante car elle est compétente sur les questions d'ordre individuel relatif à la situation professionnelle de l'agent.

Elle est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux demandes de révision du compte rendu de l'entretien professionnel, aux questions disciplinaires, au licenciement, et le cas échéant au refus de télétravail par l'administration.

C'est dans cette commission que siègeront vos représentants pour défendre vos intérêts individuels au regard du cadre collectif.

Le déroulement de carrière des agents contractuels 84-16

Grâce à l'action du SNNA-FO, le rapprochement des conditions d'emploi des agents contractuels de celles des fonctionnaires exerçant des fonctions de même niveau (rémunération, durée indiciaire, niveau de poste, mobilité) a progressé.

Un syndicat de propositions

Force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour la reconnaissance des agents contractuels à la DGAC.

Pour les agents occupant des postes d'encadrement et d'expertise, FO demande une meilleure accessibilité aux grilles d'emplois fonctionnels.

Pour les formateurs en langue la construction d'un véritable parcours de carrière et d'harmonisation des pratiques devra améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents concernés. FO a toujours eu à cœur de promouvoir une formation experte en interne en protégeant les formateurs en langue DGAC et leur métier. Cela a été notamment le cas lors de la mise en place du marché national de prestation ainsi que lors des négociations concernant la note de gestion de la formation sur l'ensemble du territoire.

Concernant la filière médico-sociale, une amélioration des recrutements et du parcours de carrière (ancienneté, prise en compte des visites de classe 3, ...) devra pour répondre aux obligations de médecine de prévention et à norme afin de renforcer l'attractivité. Pour le personnel paramédical, une amélioration du régime indemnitaire sera demandée dans le contexte de la future négociation protocolaire.

Pour les agents contractuels exerçant des fonctions dévolues aux ouvriers d'État, FO sera très vigilant à l'équité de rémunération avec leurs collègues à fonction équivalentes.

Lors des futures négociations protocolaires, le SNNA-FO défendra l'indispensable construction de réelles perspectives de déroulements de carrières pour l'ensemble des agents contractuels de la DGAC, quels que soient le métier, le niveau d'expertise et l'emploi exercé.